

COMMUNE DE PONT À VENDIN



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal du 6 Octobre 2025**

Séance n° 4

Conseillers en exercice : 21

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BABLIN, Maire, suite à la convocation en date du 23 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M. FRANCKE Nicolas (procuration à M. MACIEJEWSKI), M.HERMANT Patrick (procuration à Mme BABLIN) et Mme DUMONT Adeline (procuration à M. SÉNÉCHAL) M. DAUCHEZ Patrick (procuration à Mme LETHET) M BOUNHAR Medhi (procuration à M. GAUDRE) absents excusés.

Absents : M. DURIEZ Pierre, M. VAN WYNSBERGHE Florian, Mme HOCHAIN Sabrina

Madame la Maire, fait appel à candidature pour le poste de secrétaire.

Madame CORNIL Stéphanie est élue secrétaire à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 16 Juin 2025 ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

1) Adhésion au service commun « Instruction des autorisations du droit des sols » de la CALL

Ce dispositif concerne l'instruction des demandes d'urbanisme (permis, déclaration de travaux) Il va se substituer au service d'URBADS cela permettra à la Ville de faire des économies appréciables.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble 14 rue De Gaulle

L'immeuble sis 14 rue De Gaulle à PONT-A-VENDIN est une propriété communale qui a été mise en location à la Société YAPLUKA en 2009. Cette Société accueillait du public. Pour mettre en vente cet immeuble il convient de le déclasser du domaine public de la ville et de l'intégrer dans le domaine privé.

Délibération adoptée à la majorité

Votes 1 abstention Monsieur BOUNHAR, 2 contre Monsieur GAUDRE et Monsieur FRANCKE

3) Cession de l'immeuble 14 rue De Gaulle

Cet immeuble est sans intérêt public pour la ville. Il est donc proposé à la vente. Une affiche a été apposée à la mairie ; Monsieur KONE Yaya a souhaité l'acquérir.

Cette vente sera réalisée au prix de 139 500 euros nets vendeur.

Délibération adoptée à la majorité

Votes 2 Abstentions Monsieur GAUDRE et Monsieur BOUNHAR

4) Protection sociale complémentaire des agents : prévoyance

Par délibération en date du 30 novembre 2012, le conseil municipal a fixé le montant mensuel de la participation à 5 euros par agent. Cette participation était facultative. Depuis le 1er janvier 2025, elle est obligatoire avec un montant minimum de 7 euros. Il convient de régulariser cette situation compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Social en date du 19 juin 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Interdiction temporaire d'ouvrir des tranchées sur le domaine routier communal

De gros travaux de réfection de voirie sont actuellement réalisés Cité de la gare. Afin de préserver l'état de ces routes, il convient d'interdire les ouvertures de tranchées pendant 5 ans sauf dérogations spéciales ou urgentes (fuite susceptible de provoquer des détériorations de chaussée ou mise en danger des personnes)

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Redevances scolaires 2025/2026

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 12 octobre 2011, le conseil municipal a acté le maintien de la redevance scolaire pour les communes qui refusent la règle de réciprocité. Il convient d'actualiser le tarif de cette redevance. Il est proposé de fixer le montant à 130 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

7) Installations classées. Augmentation de la capacité de stockage PAPREC de Harnes. Avis du Conseil Municipal

Une enquête publique est en cours en Mairie de Harnes concernant la société PAPREC de Harnes qui souhaite augmenter sa capacité de stockage. L'avis du Conseil Municipal est sollicité. Il est proposé d'émettre un avis favorable sous réserve de l'avis préfectoral sur la demande environnementale.

Délibération adoptée à la majorité

Votes 1 Abstention Monsieur BOUNHAR, 1 contre Monsieur GAUDRE Jean-Noël

8) Transfert de garantie d'emprunt SIGH vers SIA Habitat

4 Emprunts relatifs à la réhabilitation ou l'acquisition de logements sociaux ont bénéficié de la garantie de la ville de PONT-A-VENDIN ; Ces emprunts ont été contractés à l'origine par la Société Immobilière du Grand Hainaut. Ces logements sont transférés à la Société SIA HABITAT ; Il convient de transférer les garanties d'emprunt initiales à la Société SIA HABITAT.

Délibération adoptée à la majorité

Votes 1 Abstention Monsieur GAUDRE, 2 contre : Monsieur BOUNHAR et Monsieur FRANCKE

9) Retrait de la commune de Bénifontaine du SIVOM d'insertion de Wingles. Avis du Conseil Municipal

En raison de contraintes budgétaires la Ville de Bénifontaine souhaite se retirer du SIVOM de Wingles. Le conseil du Syndicat a acté cette décision lors de sa dernière séance. L'avis du Conseil Municipal est requis.

Délibération adoptée à l'unanimité

10) Intégration de la commune au concours d'économies d'énergie du programme ACTE CUBE petites villes et ACTEE CUBE écoles 2025-2026

Ce programme a pour but de réaliser une sobriété énergétique pérenne. L'Hôtel de Ville sera le bâtiment identifié pour ce dispositif ainsi que l'école élémentaire Rimetz Déparetère pour maîtriser les consommations d'énergie en sensibilisant les enfants aux écogestes et à la transition énergétique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur LAMAND demande si les caméras sont fonctionnelles

Madame la Maire lui répond que oui et demande où il y a un problème

Monsieur LAMAND répond route d'Estevelles il y a des dépôts sauvages

Madame CORNIL lui demande une date et une fourchette horaire pour le visionnage

Monsieur LAMAND ne sait pas : la nuit

La séance est levée à 18h15

 **Mme BABLIN Sandra**